

**⚠ Anticipez vos demandes !** Le délai minimum de mise en service d'un raccordement provisoire est de **5 jours ouvrés** à compter de la date de demande de mise en service faite auprès d'Hunélec. Une mise en service "express" inférieure à 5 jours est soumise à accord préalable entre le Client et Hunélec.

### Identification du demandeur

• **Vous êtes**  Professionnel  Professionnel forain  Collectivité publique  Association

• **Je soussigné(e)** .....  
représentant de\* ..... au capital social de ..... €  
dont le siège social est situé .....  
immatriculée au RCS de ..... sous le numéro SIREN .....  
agissant en qualité de ..... dûment habilité à cet effet

**demande à Hunélec la fourniture d'électricité dans le cadre d'un raccordement provisoire d'une puissance ≤ 36kVA au point de livraison (lieu géographique du raccordement provisoire) indiqué au point 2.**

• **Portable** ..... **Tél fixe** ..... **Email** ..... @.....

• **Adresse de facturation et de correspondance** .....

**Mode de paiement**  Prélèvement (joindre impérativement un RIB)  Autre

**Codes Chorus Pro\*\*** Identifiant : ..... Engagement : ..... Service : .....

\* Dénomination de la société + forme juridique

\*\* Pour les collectivités publiques et assimilés uniquement

### Type de raccordement provisoire et adresse du point de livraison

• **Type de raccordement**  Chantier\*  Forain  Manifestation (concert, fête locale, etc.)  Autre

• **N°, rue** ..... **Commune** HUNINGUE .....

\* En cas de chantier, joindre impérativement un plan de situation

### Durée prévisionnelle de la fourniture et puissance demandée

• **Date de début** ..... / ..... / ..... **Date de fin\*** ..... / ..... / ..... **Puissance\*\*** ..... kVA  Monophasé  Triphasé  
 Une mise en service « express » a été demandée auprès de Strasbourg Électricité Réseaux (optionnel)

\* La durée de la fourniture provisoire dans le cadre d'un raccordement provisoire ne peut excéder 12 mois :

- Je m'engage à confirmer la date de fin de la fourniture en renvoyant à Hunélec le formulaire « Demande de cessation de fourniture et dépose du raccordement provisoire » disponible sur le site [www.es.fr](http://www.es.fr) ou sur simple demande. Lorsque la dépose du raccordement provisoire est conjointe à la pose du compteur définitif, prendre svp rendez-vous au 03 89 89 76 24.
- Je reconnais qu'à la date de fin de fourniture indiquée ci-dessus, Hunélec pourra mettre fin à la fourniture d'électricité de plein droit et sans formalités préalables.

\*\* Puissance maximum : 12 kVA en monophasé ; 36 kVA en triphasé.

### Offre de fourniture choisie

Tarif réglementé bleu<sup>(1)</sup>  Offre à prix fixe 1 an<sup>(1)</sup>

**(1) Si je souhaite un tarif réglementé, je m'engage à compléter l'attestation située au verso de ce document.** En l'absence d'attestation dûment complétée et signée, l'offre à prix fixe 1 an sera mise en place.

Le descriptif des offres ainsi que les conditions générales de vente sont disponibles sur le site [hunelec.fr](http://hunelec.fr) ou sur simple demande au 03.89.89.76.24

En signant le présent document, je reconnais :

- que j'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente applicables à l'offre de fourniture choisie disponibles sur le site [hunelec.fr](http://hunelec.fr)
- que l'électricité ne pourra être fournie qu'en cas de signature de « l'engagement dans le cadre d'une demande de raccordement provisoire » disponible auprès d'Hunélec (<http://www.hunelec.fr>)

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Cachet et signature du demandeur,  
précédée de la mention "Lu et approuvé" :

#### Formulaire à envoyer à :

(à joindre au document intitulé « Engagement dans le cadre d'un raccordement provisoire »)



► [accueil.technique@hunelec.fr](mailto:accueil.technique@hunelec.fr)

► Envoi postal : 17, quai du Maroc 68330, Huningue –  
Tél : 03 89 89 76 24

## Attestation d'éligibilité aux tarifs réglementés

**Nom de l'entité légale :** \_\_\_\_\_  
*(Information obligatoire – à compléter)*

**Numéro de SIREN :** \_\_\_\_\_  
*(Information obligatoire – à compléter)*

J'atteste sur l'honneur que mon entité légale emploie moins de 10 personnes et que son chiffre d'affaires, ou ses recettes ou le total de son bilan sur le dernier exercice annuel clos n'excèdent pas 2 millions d'euros.

Je m'engage à résilier mon contrat aux tarifs réglementés et à souscrire un contrat à prix de marché, dans un délai d'un mois, si ces seuils sont dépassés.

**Fait le :** \_\_\_\_\_  
*(Information obligatoire – à compléter)*

**Nom, Prénom :** \_\_\_\_\_  
*(Information obligatoire – à compléter)*

**Signature :** \_\_\_\_\_  
*(Information obligatoire – à compléter)*

Le signataire déclare être dûment habilité à déclarer son éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Nota : Aux termes des articles 441-1 et suivants du code pénal, constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.